

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NO. 413-2015**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Venise-en-Québec, que les membres du Conseil siégeant en séance régulière le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 ont adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NO. 413-2015 «Règlement numéro 413-2005 décrétant un emprunt pour acquitter le coût d'exécution des travaux de construction d'un centre communautaire

Ledit règlement ayant été dûment approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire le 22 juin 2015.

Ledit règlement est à la disposition des contribuables pour consultation au bureau de la Municipalité de Venise-en-Québec, situé au 237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest à Venise-en-Québec.

Donné à Venise-en-Québec  
Ce 23<sup>e</sup> jour de juin 2015

---

Diane Bégin  
Secrétaire-trésorière

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Diane Bégin résidant à Clarenceville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en y affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, dès 12h00 le 23<sup>e</sup> jour de juin 2015.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour de juin deux mille quinze.

---

Diane Bégin  
Secrétaire-trésorière